

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2022

EXERCICE CLOS AU 31 AOÛT 2022

PUBLIÉ SUR LE SITE
www.caderas-martin.com

En application de l'article R. 823-21 du code de commerce

SOMMAIRE

01.

Présentation du cabinet

→ LE CABINET EN FRANCE	03
→ LE CABINET À L'INTERNATIONAL	05
→ ASSOCIATION TECHNIQUE D'HARMONISATION (ATH)	07

02.

Gestion des risques du cabinet

→ INDÉPENDANCE	08
→ CONTRÔLE QUALITÉ	09
→ TRACFIN	09

03.

Clients

→ CHIFFRE D'AFFAIRES	10
→ LISTE DES CLIENTS EIP	11
→ LISTE DES MANDATS DE SOCIÉTÉS COTÉS	11

04.

Ressources humaines

→ EFFECTIFS DU CABINET	12
→ EFFECTIFS CAC	13
→ POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS	13
→ FORMATION CONTINUE	13

Conformément à l'article R. 823-21 du code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès d'une entité d'intérêt public (EIP) ou d'une société de financement doivent publier sur leur site internet, dans les trois mois de la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

01. Présentation du cabinet

→ LE CABINET EN FRANCE

1 • Description des entités

Caderas Martin est le principal cabinet d'exercice du groupe CM Associés dont il est filiale à plus de 99 %.

Caderas Martin est une société anonyme à conseil d'administration au capital de 364.090 €.

CM Associés est une société par actions simplifiée au capital de 496.130 € dont le capital est détenu par des associés actifs, personnes physiques pour la plupart experts-comptables et/ou commissaires aux comptes.

Caderas Martin exerce deux métiers principaux :

- l'**audit** dont le commissariat aux comptes de tous types d'entités,
- l'**expertise comptable et le conseil.**

Par ailleurs Caderas Martin ainsi que sa maison mère, CM Associés, détiennent deux filiales¹ :

- **CMLG**, dont la clientèle est composée de dossiers d'expertise comptable.
- **CM R**, qui exerce une activité d'expertise comptable.

¹ Depuis le 11 janvier 2013, CM Associés est détenue à 100 % par CM R S.A.S. dont le capital est détenu par des associés actifs, personnes physiques pour la plupart experts-comptables et/ou commissaires aux comptes

CM ASSOCIÉS

CADERAS MARTIN

CMLG

CM R

2 • Focus sur la gouvernance du cabinet

La direction générale du cabinet est assurée par le président du conseil d'administration. Le conseil d'administration a également nommé un directeur général délégué disposant des mêmes pouvoirs que le président².

Le président assure la direction générale avec le directeur général délégué et préside un comité de direction de deux membres se réunissant au moins une fois par mois.

Des réunions d'associés se tiennent régulièrement afin d'assurer la cohésion et de mettre en pratique les décisions prises.

Au 31 août 2022, la gouvernance de CM Associés était assurée par un comité de direction composé des personnes suivantes :

CM ASSOCIÉS

Antoine Gaubert

Président-directeur général

Laurent Dantan

Directeur général délégué

A compter du 11 janvier 2023, la gouvernance de CM R est assurée par un comité de direction composé des personnes suivantes :

CM R

Laurent Dantan

Président-directeur général

Marie Hélène Volpe

Directrice générale déléguée

Fabrice Vidal

Directeur général délégué

Pierre-Olivier Cointe

Administrateur

Jean-François Romain

Administrateur

→ LE CABINET À L'INTERNATIONAL

Caderas Martin accompagne les structures françaises d'entités étrangères.

NOS MISSIONS D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL

- **Faciliter** l'implantation de sociétés étrangères en France (bureaux de liaison, succursales, filiales...) et créer la structure juridique adaptée
- **Assister** l'entreprise pour qu'elle soit en conformité avec les obligations du pays d'accueil et celles de son groupe (conseils et assistance administrative, comptable, sociale, fiscale et juridique...)
- **Accompagner** les entreprises dans le cadre de leur développement en France mais également à l'étranger,
- **Préparer** les reportings « groupe » en normes françaises, IFRS, japonaises, US ou UK GAAP
- **Interfacier** les comptes statutaires français avec ceux de la société mère,
- **Apporter** des conseils variés dans le cadre de l'évolution de l'entité française.

NOS MISSIONS D'AUDIT

- **Assurer** le commissariat aux comptes de nombreuses filiales françaises de groupes étrangers. Ces travaux sont réalisés dans le respect des normes internationales d'audit et nous accompagnons les auditeurs des maisons mères de groupes dans le cadre d'instructions d'audit.

Caderas Martin accompagne également les projets d'investissement de groupes étrangers dans le cadre d'audits contractuels d'acquisition de sociétés françaises.

Caderas Martin met à la disposition de ses clients un réseau de compétences représenté par des partenaires historiques du cabinet.



En savoir plus sur AGN...

AGN est une association mondiale d'entreprises de comptabilité et de conseil distinctes et indépendantes. Ses membres fournissent des services de certification, de comptabilité, de fiscalité et de conseil dans le monde entier. AGN International compte près de 570 bureaux membres dans plus de 80 pays. Les sociétés membres collaborent pour répondre aux besoins des clients et améliorer le service à la clientèle en partageant leur expérience, leurs connaissances et leur compréhension des marchés respectifs, ainsi que les besoins des clients ayant des exigences transfrontalières.

A noter : AGN International Ltd (et ses affiliés, ensemble « **AGN** ») est une association technique internationale de cabinets d'expertise comptable, d'audit et de conseil. AGN ne fournit pas de services aux clients de ses membres, ceux-ci étant fournis uniquement par ses membres. AGN et ses membres n'ont pas de partenariat, ne sont pas agents, n'ont pas d'obligations réciproques et n'ont aucune responsabilité pour les services, actions ou inactions de l'un ou l'autre.

Plus d'infos sur le site www.agn.org

Aux Etats-Unis, Caderas Martin est enregistré auprès du PCAOB.

PCAOB

Public Company Accounting Oversight Board

Le PCAOB est une société à but non lucratif créée par le Congrès américain pour superviser les audits de sociétés ouvertes afin de protéger les investisseurs et l'intérêt public en promouvant des rapports d'audit informatifs, précis et indépendants. Le PCAOB supervise également les audits des courtiers, y compris les rapports de conformité déposés conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières, afin de promouvoir la protection des investisseurs.

Le cabinet Caderas Martin, c'est aussi :

Un réseau international de correspondants locaux grâce à AGN

Le Japan Desk

Le Nordik Desk

Un bureau de liaison à Tokyo

Au niveau local, Caderas Martin a développé des services sur-mesure dédiés aux filiales de sociétés étrangères et à ses représentants légaux.

Au sein du Japan Desk, des intervenants bilingues de langue native étrangère facilitent la communication avec nos clients internationaux.

En France, Caderas Martin est membre de plusieurs organisations internationales.



Ranskalais-Suomalainen Kauppakamari
Chambre de Commerce Franco-Finlandaise

→ ASSOCIATION TECHNIQUE D'HARMONISATION (ATH)

Au 1^{er} avril 2022, Caderas Martin à adhéré à l'Association Technique d'Harmonisation (ATH).

ATH est la 1^{ère} association technique française à laquelle participent 38 structures indépendantes et constitue une Direction technique mutualisée qui procure à ses membres les services suivants :

- **Des référentiels techniques** mis à jour en permanence,
- **Une base documentaire** intégrant des processus de veille, de consultation et de diffusion d'informations par email,
- **Un catalogue de formation** pour aider les collaborateurs à progresser dans leurs compétences techniques,
- **Un contrôle qualité** externe annuel,
- **Un accès permanent aux informations et aux outils** pour tous les membres de Caderas Martin à travers un système intranet.

Caderas Martin est représentée par Laurent Dantan au conseil d'administration d'ATH. Des associés participent aux commissions techniques en fonction de leur domaine de responsabilité.

02. Gestion des risques du cabinet

→ INDÉPENDANCE

Les missions réalisées par le cabinet obéissent à des procédures de mise en œuvre recensées au sein d'un guide interne d'exercice professionnel qui couvre à la fois l'organisation interne, la structure des dossiers et les règles d'acceptation et de conduite des missions.

1 • Procédures d'indépendance

Chaque mandat fait l'objet d'un examen de vérification de l'indépendance du cabinet, préalablement à son acceptation et en vue de son maintien annuellement.

Chaque mandat fait l'objet d'un examen de vérification de l'indépendance du cabinet, préalablement à son acceptation et en vue de son maintien annuellement.

Les règles d'indépendance sont portées à la connaissance de l'ensemble du cabinet périodiquement avec la liste des mandats du cabinet et chaque personne signe annuellement une déclaration d'indépendance. En matière de mandats EIP, un suivi particulier est assuré.

Les prestations non-audit font l'objet d'un examen préalable et d'un avis interne par un associé pour conformité aux textes.

Une rotation des signataires est organisée dans le cadre des mandats EIP.

2 • Déclaration

Les procédures décrites ci-dessus font l'objet d'un suivi et de contrôles dans le cadre du contrôle de qualité sous la supervision finale de la direction générale du cabinet.

02.

→ CONTRÔLE QUALITÉ

1 • Description du système interne de contrôle qualité

Les missions de commissariat aux comptes sont menées dans le respect des normes et des bonnes pratiques professionnelles. Elles font l'objet d'un dossier informatisé RévisAudit assurant l'encadrement de leur conduite et leur documentation de façon adaptée. Un manuel de procédure est à disposition des intervenants sur l'intranet du cabinet. En particulier, des procédures de sélection des équipes, de préparation des missions, de délégation et de revue des travaux par des responsables compétents et de niveau hiérarchique élevé sont en place au sein du cabinet.

La composition des équipes fait l'objet d'une attention particulière ; elle fait l'objet d'échanges entre les associés responsables et l'associé en charge des plannings sous le contrôle et l'arbitrage éventuel du comité de direction.

Les équipes disposent d'outils communs dans une base de données pour les documents de support des missions et les rapports ainsi que de l'accès à une documentation technique en ligne et sur les ordinateurs portables.

L'ensemble des mandats est soumis à une procédure de contrôle de qualité a posteriori, effectuée annuellement par une équipe de contrôleurs sous la direction d'un associé et la coordination d'ATH et qui s'opère par sélection d'un échantillon de dossiers.

2. Déclaration sur le contrôle qualité

Les contrôles effectués au cours de l'exercice clos au 31 août 2022 n'ont pas fait apparaître de faiblesse significative dans le respect des procédures en vigueur au sein du cabinet.

3. Date du dernier contrôle du H3C

Un contrôle du H3C a été réalisé au cours du 1er trimestre 2018.

→ TRACFIN

Un associé du cabinet a été nommé référent TRACFIN.

03. Clients

→ CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 août 2022 le chiffre d'affaires total du Groupe Caderas Martin est de 16.436 K€ (HT).

L'audit représente globalement 2.605 K€ (HT) dont 2.091 K€ (HT) au titre du contrôle des comptes.



CA global
16.436 K€ (HT)



Audit
2.605 K€ (HT)
dont 2.091 K€ (HT)
au titre du contrôle
des comptes

03.

Décomposition du chiffre d'affaires audit au 31.08.2022

Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public :	35 400
Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités :	2 090 880
Revenus provenant de services autres que d'audits autorisés fournis à des entités qui sont contrôlées par le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit :	193 435
Revenus provenant de services autres que d'audits fournis à d'autres entités :	285 150
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2 604 865

→ LISTE DES CLIENTS EIP

En 2021-2022, parmi les 156 mandats détenus, Caderas Martin a effectué une mission de contrôle des comptes pour l'entité d'intérêt public suivante :

- Mutuelle Interp Les Ménages Prévoyants

→ LISTE DES MANDATS DE SOCIÉTÉS COTÉES

En 2021-2022, Caderas Martin a effectué une mission de contrôle des comptes pour l'entité cotée suivante :

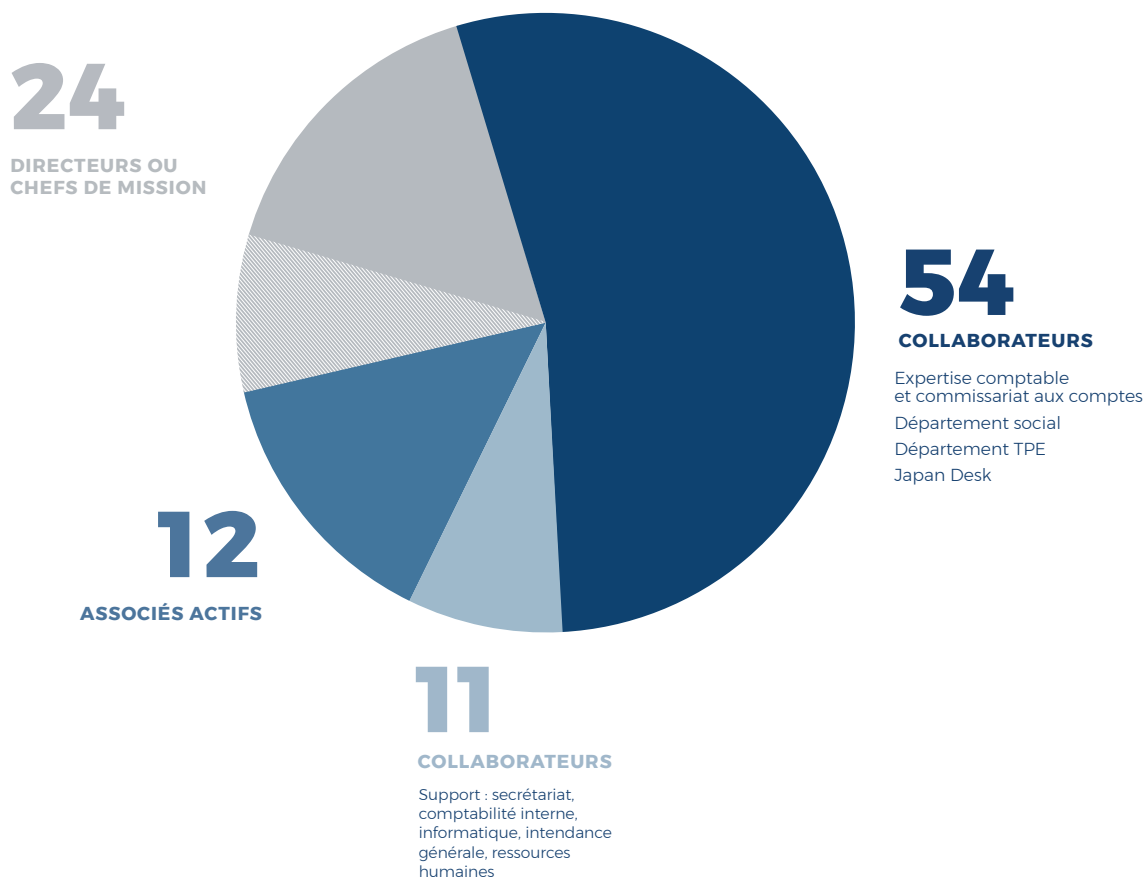
- Omer-Decugis et Cie (Euronext Growth)

04. Ressources humaines

→ EFFECTIFS DU GROUPE CADERAS MARTIN

L'effectif global du cabinet, a été de 121 personnes (équivalent temps plein) en 2022-2023.

Il se décompose en 12 associés actifs et 24 directeurs ou chefs de mission, dont 16 diplômés experts-comptables ou commissaires aux comptes, 54 collaborateurs et 11 personnes en fonction support ou administrative.



04.

→ EFFECTIFS CAC

Le groupe Caderas Martin n'est pas structuré par département (hors département social/paie et TPE). De ce fait, il n'existe pas d'équipe strictement dédiée au commissariat aux comptes. Compte tenu de cette particularité, les collaborateurs sont formés aux deux métiers principaux de façon à respecter les règles professionnelles et garantir la qualité des missions. On peut estimer sur l'exercice à environ 15 personnes dont 4 associés en équivalent temps plein les moyens mis en œuvre pour le commissariat aux comptes.

→ POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS

Les associés sont rémunérés sur la base de leurs compétences et de leur expertise en fonction des résultats du cabinet. Il n'existe aucune rémunération directement ou indirectement liée au volume géré, au chiffre d'affaires ou à la marge d'exploitation réalisée par chaque associé.

→ FORMATION CONTINUE

La formation continue fait l'objet d'un plan annuel prenant en compte les orientations stratégiques du cabinet et les besoins recensés notamment lors des entretiens annuels avec les collaborateurs. Les actions de formation réalisées font l'objet d'une fiche de suivi individuelle.

Les formations théoriques sont complétées par un suivi rapproché et fonction des niveaux lors de la mise en œuvre des missions.



Fait à Paris,
le 25 mai 2023

Laurent DANTAN
Président-directeur général